VILLE DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

NOTICE EXPLICATIVE

Le rapporteur : Philippe ROUGER

Objet : Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2020 de la Commune

Accusé de réception en préfecture
091-219105533-20191216-ROB-80-2019-AR
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est à la base un exercice réglementaire.
Posé par l'article L 2312-1 du CGCT, il est défini comme suit :
« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Depuis la promulgation du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le rapport doit contenir les informations suivantes :

1. *Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*
2. *La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*
3. *Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Enfin, Le rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre, dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

<u>L'article 13 loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022, demande au commune de plus de 3 500 habitant de présenter ses objectifs concernant :</u>
1. <u>L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.</u>
2. <u>L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.</u>

Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2020

Sommaire

1. Indicateurs macro-économique France
2. Éléments de contexte collectivités locales
3. Faits marquants de 2020
4. Saint-Germain-lès-Corbeil : Situation budgétaire au 15/11/2019
5. Principaux investissements effectués en 2019
6. Section de fonctionnement : Orientations 2020
7. Section d'investissement : Orientations 2020
8. Plan pluriannuel prévisionnel 2020-2021
9. Etat de la dette 2020
10. Répartition et structure de la dette
11. Épargnes 2020 et fonds de roulement

1.ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE

1.1 L'Europe

Le ralentissement s'accentue fin 2018 à la suite d'une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 %, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Cela est du ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile, fortement affaiblie par l'entrée en vigueur en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves.

Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année, se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit.

En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie dès octobre et en France depuis décembre, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes à ces deux pays (tensions sur le budget en Italie, et mouvement des gilets jaunes en France).

1.2 La France

Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac.

Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en n d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8 % en 2019. Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9 % en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE COLLECTIVITES LOCALES

2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement et le FPIC

L'élaboration du budget primitif 2020 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 27 milliards d'euros. Ce montant est en très légère diminution par rapport à l'année dernière. Les entités du bloc communal (communes et EPCI) se partagent cette année environ 18,4 milliards d'euros soit plus de la moitié de cette enveloppe. Peu d'évolutions ont été apportées par le PLF 2019.

•Augmentation de 90 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

•Augmentation de 90 M€ de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Nous retrouvons ici une logique que l'État poursuit depuis de nombreuses années, et ce malgré les changements de majorité au Parlement. En effet, à l'instar des majorités précédentes, le législateur renforce dans l'enveloppe de DGF la péréquation afin de favoriser les Collectivités les moins aisées fiscalement et qui disposent sur ce point de marges de manœuvre de plus en plus faibles pour équilibrer leur budget et trouver un autofinancement récurrent.

De plus, l'état a decidé d'augmenter le montant de l'enveloppe de la dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer. En effet, le montant prélevé sur les dotations de péréquation est majoré de 40%.

Au niveau du fond de péréquation communal et intercommunal (FPIC), le PLF a maintenu à 1 Md€ son montant pour 2020 et les années suivantes.

2.2 La réforme de la Taxe d'habitation

Sur le plan fiscal on rappellera comme évolution majeure pour l'année 2018 la réforme de la taxe d'habitation qui consiste à mettre en place un dégrèvement progressif de cotisation TH pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus). Le PLF 2020 reprend ces éléments en étayant les modalités de suppression et de remplacement de la TH.

La suppression de la TH devrait se déployer sur la période 2021 – 2023 mais les collectivités en perdront le produit dès 2021. Elle ne concernera que les résidences principales, les collectivités conserveront donc les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

En 2020, le dégrèvement « Macron » ne prendrait plus en compte dans son calcul le taux TH global et les abattements 2017 mais ceux de 2019. Cette modification du dégrèvement interviendrait afin de s'assurer que, en dépit d'éventuelles hausses de taux ou de diminutions d'abattements intervenues depuis 2017, les contribuables dégrevés bénéficient bien en 2020 d'un dégrèvement intégral sans avoir à payer de « restes à charge » liés à la hausse de la fiscalité TH.

Cependant pour assurer cet objectif et faciliter la transition dans le cadre de la réforme, une autre disposition importante est envisagée, Le gel en 2020 du taux TH et des abattements des collectivités au niveau de 2019, et ce jusqu'en 2022.

La suppression de la TH des résidences principales impliquerait de compenser les collectivités : les communes recevraient l'intégralité du taux départemental de TFPB ainsi qu'une dotation de compensation tandis que les EPCI recevront une fraction dynamique de produit de TVA.

3 – Faits marquants de 2020

- Mise en place d'une nouvelle majorité municipale,
- Intégration ou Réintégration du bâtiment de l'Espace Culturel et Associatif Victor Hugo et de la salle des fêtes, au sein de la commune.
- Nouveau contrat de prestation pour la restauration municipale
- Fin du P.P.I. en cours

4 - Saint Germain lès Corbeil : Situation budgétaire au 15/11/2019

Section de fonctionnement

- Recettes : 6 962K€ Soit un taux de réalisation : 103%
- Dépenses : 7 291 K€ Soit un taux de réalisation : 92.3%

Section d'investissement

- Recettes : 2 639 K€ Soit un taux de réalisation : 131%
- Dépenses : 4 180 K€ Soit un taux de réalisation : 88%

Résultats prévisionnels

- Fonctionnement : - 300K€
- Investissement : - 1 541 K€

5 - Principales dépenses d'investissement 2019	Montants
Capital de la dette	320 000.00 €
Surcharge foncière	58 300.00 €
Cheminement club-house du football	39 167.00 €
Ampiroll	34 100.00 €
Travaux divers de voiries	31 750.00 €
Eclairage terrain de foot stabilisé	28 623.00 €
Réfection toiture Anciennes Mairie	28 056.00 €
Eclairage courts de Tennis couverts (1ère phase)	24 800.00 €
Création d'une nouvelle classe croix-verte élémentaire	20 732.00 €
Etude signalétique	17 250.00 €
Création éclairage et massifs	14 110.00 €
Moteur balayeuse	13 940.00 €
Peinture hall + 1 classe avec système d'affichage croix-verte maternelle	13 939.00 €
Travaux de couverture dernier pavillon rue Courteline	13 222.00 €
Matériels informatique	12 844.00 €
Reprises de concessions + travaux calvaire + porte colombarium	10 755.00 €
Enveloppe globale écoles et classe ULIS	11 986.00 €
Gouttières Croix-vertes maternelle	10 387.00 €
Achat sono ville	10 000.00 €
Subvention achat logiciel CCAS	10 000.00 €
Subvention pour la reconstruction Notre-Dame de Paris	7 576.00 €
Câblage informatique 5 classes, remplacement bruleur chaudière Champ Dolent, mise en place d'un portail, percement ventilation local Buanderie, TNI, Acquisition 5 barnums, radio commune Gendarmerie Nationale, étagères local de stockage stade, mise en place de stores halte-garderie, matériels espaces verts, matériels pédagogique, monobrosse, flotte téléphonique nouvel opérateur, mise en place d'un coup de poing électrique champ-dolent élémentaire, mise en place de panneaux "participation citoyenne" , matériels Fêtes et Manifestations, armoires de rangement, Téléphone Monsieur le Maire, billard pour les ainés, mise à jour des plans d'évacuation suite aux travaux AD'AP, ameublement (bureau + tableaux blancs + téléphones) CTM, caméra Piéton PM, porte-manteaux, remplacement partiel des bancs les plus abimés sur le mail, protections poteaux métalliques dans les écoles, Drapeaux français, européen, Saint-Germain-lès-Corbeil, haie végétale écoles, téléphone cheffe de la PM, mise ne place d'un éclairage LED dans un dortoir, matériel sonorisation église complément, tableau blanc TNI, Cheminement en bois école Prés-Hauts.	59 184.72 €
Total	**790 721.72 €**

6 – Section de fonctionnement : Orientations 2020

Les chiffres présentés tiennent compte des résultats prévisionnels 2019 qui seront repris sur un budget supplémentaire après le vote du compte administratif.

Tendances retenues :Budget primitif voté en début d'année et réactualisé après les élections municipales

Recettes

- **Après une forte diminution en 2019, l'attribution de compensation augmentera en 2020 avec la participation de GPS pour les illumination de Noël, le fonctionnement de l'ECA et de la salle des fêtes.**
- **Retour de la part restauration scolaire, dans les recettes communales**

Dépenses

- **Augmentation des charges à caractère générale du fait du transfert de la salle des fêtes et de l'ECA, cette augmentation peut être compenser par la diminution des frais de restauration suite à la fin de la DSP (80 K€)**
- **Les charges de personnel augmenteront du fait de la mise en place du complément indemnitaire annuel, autre composant du régime indemnitaire des agents, versé au 1er trimestre 2020. le calcul de ce dernier est basé sur les objectifs et manière de servir de l'agent sur l'année 2019.**
- **Pénalités loi SRU estimées à 110 K€.**

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Chapitre des RECETTES	Désignation	Orientations 2020	Variation par rapport aux orientations 2019
002 - Excédent antérieur reporté		**800 000.00 €**	-30.43%
013 - Atténuations de charges	Remboursements maladie et prestations sociales, avoirs sur factures.	**90 000.00 €**	80.00%
042 - Opérations d'ordre entre section		**0.00 €**	
70 - Produits des services	Paiement des usagers pour l'utilisation des prestations communales (restauration, ecole de musique, jeunesse…)	**647 000.00 €**	84.86%
73 - Impôts et taxes	Impôts locaux et fonciers, droits de mutation, taxe finale sur l'électricité	**5 882 000.00 €**	7.93%
74 - Dotations et participations	D.G.F. dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation, autres dotations	**766 440.00 €**	-9.83%
75 - Autres produits gestion courante	Loyers, redevance de concessions, reversement tickets restaurant	**199 000.00 €**	47.41%
77 - Produits exceptionnels	Cession des terrain de la maison médicalisé et du trou à sable.	**2 110 000.00 €**	
	Total des recettes de fonctionnement	**10 494 440.00 €**	31.68%

Evolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignations	Orientations 2020	Variation par rapport aux orientations 2019
011 - Charges à caractère générale	eau, gaz, électricité, carburant, fournitures, prestations de services, locations, frais de télécommunication, frais postaux…	**1 980 000.00 €**	*13.14%*
012 - Charges de personnel		**3 860 000.00 €**	*0.84%*
65 - Autres charges gestion courante	Contributions (SIPEJ et SIVOM), Subvention CCAS, Subventions aux associations et Indemnités des élus.	**1 170 000.00 €**	*-10.00%*
66 - Charges financières	Interêts d'emprunts	**15 000.00 €**	*-25.00%*
67 - Charges exceptionnelles	Cession du terrain pour la maison médicalisée	**2 110 000.00 €**	*21200.00%*
014 - Attenuation de produit	PénalitéS SRU	**110 000.00 €**	*107.55%*
023 - Virement à la sect° d'investis.			*0.00%*
042 - Opérations d'ordre entre sections	Dotations aux amortissements	**500 000.00 €**	*-47.26%*
022 - Dépenses imprévues Fonct		**749 440.00 €**	*46.66%*
	Total des recettes de fonctionnement	**10 494 440.00 €**	*24.87%*

6 - Section d'investissement : orientations 2020

Tendances retenues :

Recettes :

- **Subvention Région, (700 K€),**
- **F.C.T.V.A. (490 K€) 2019, F.C.T.V.A. 2018 (170 K€)**
- **Amortissements des biens (500 K€),**
- **Vente du terrain pour la construction de la maison médicale (310 K€),**
- **Vente du terrain « trou à sable » (1 800 K€),**

Dépenses :

- **Construction du gymnase – fin de construction (2 500€)**
- **Construction d'un nouveau poste de police municipale (600 K€)**
- **Remboursement du capital de la dette (290 K€)**
- **Investissements récurrents (500 K€)**

8 - Etat de la dette 2020

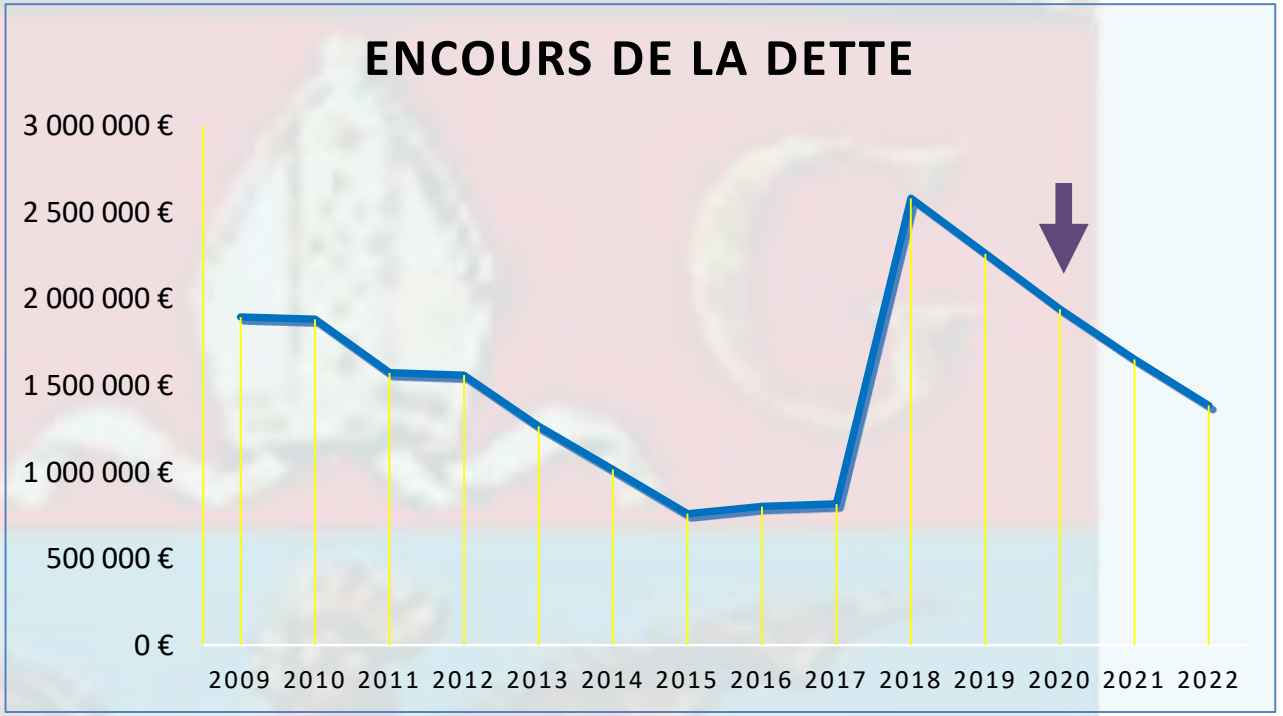

ANNEE	Encours de la dette au 01/01	Remboursement du capital	Intérets
2013	1 266 212 €	250 792 €	44 743.90 €
2014	1 015 420 €	254 618 €	35 085.11 €
2015	760 802 €	258 649 €	25 271.76 €
2016	801 763 €	285 392 €	21 409.37 €
2017	816 761 €	284 262 €	21 955.53 €
2018	2 582 500 €	320 000 €	24 315.40
2019	2 262 500 €	320 000 €	20 226.40
2020	1 942 500 €	290 000 €	16 513.14
2021	1 652 500 €	260 000 €	13 562.82
2022	1 385 000 €	260 000 €	11 159.26

9 - Etat de la dette 2020, suite

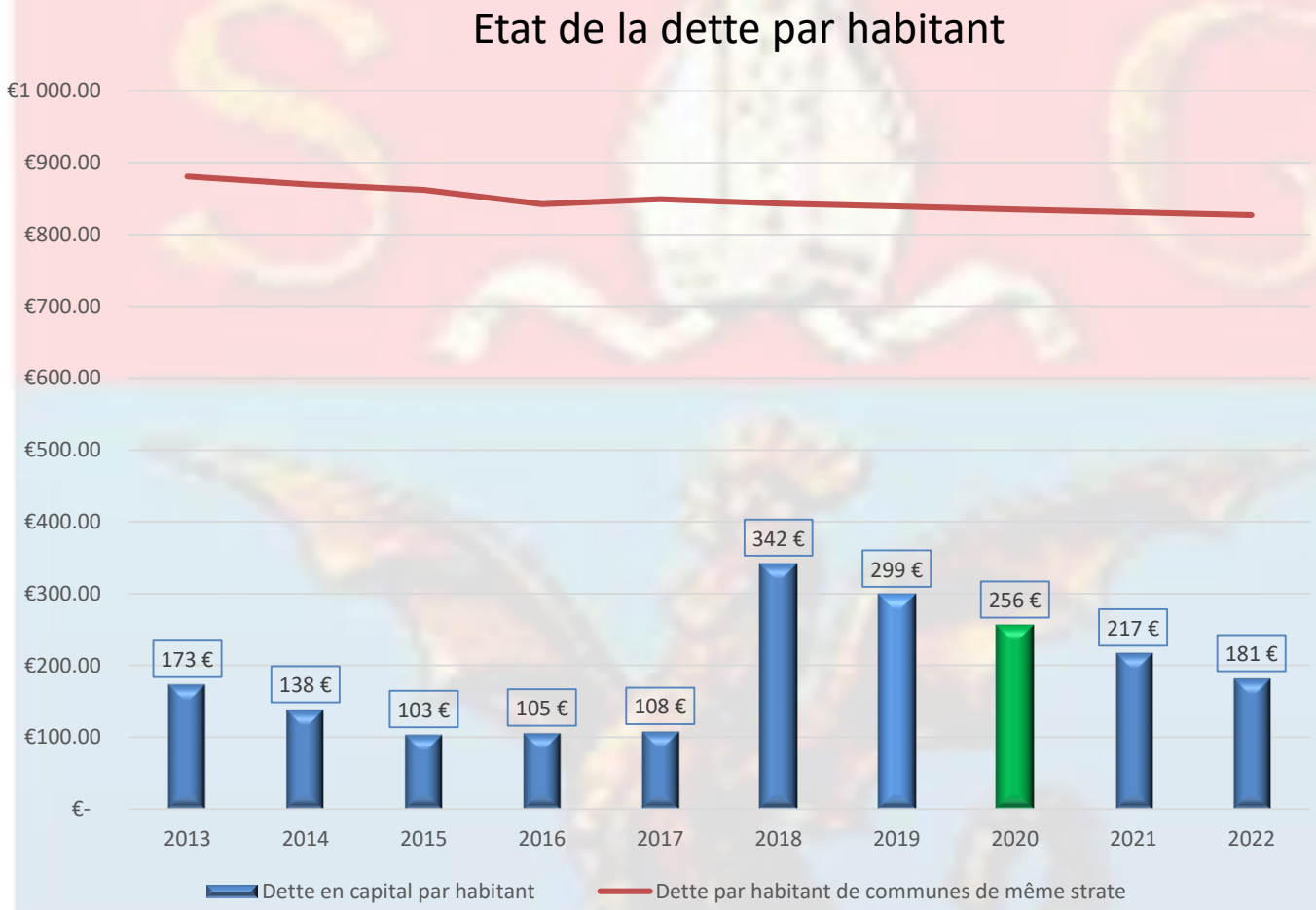

10 - Répartition et structure de la dette

Structure de la dette		
PRÊTEUR	**ANNÉE DE CONTRACTION**	**Grille "GISSLER"**
Caisse d'Epargne IdF	2009	1B
Banque Populaire	2011	1B
La Banque Postale	2015	1A
Caisse d'Epargne IdF	2016	1A
La Banque Postale	2017	1A

La classification dite GISSLER permet de ranger le calcul des intérêts selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt, et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Donc plus le chiffre est petit et la lettre proche du début de l'alphabet moins la collectivité court de risques avec la variation de ses taux d'intérêts

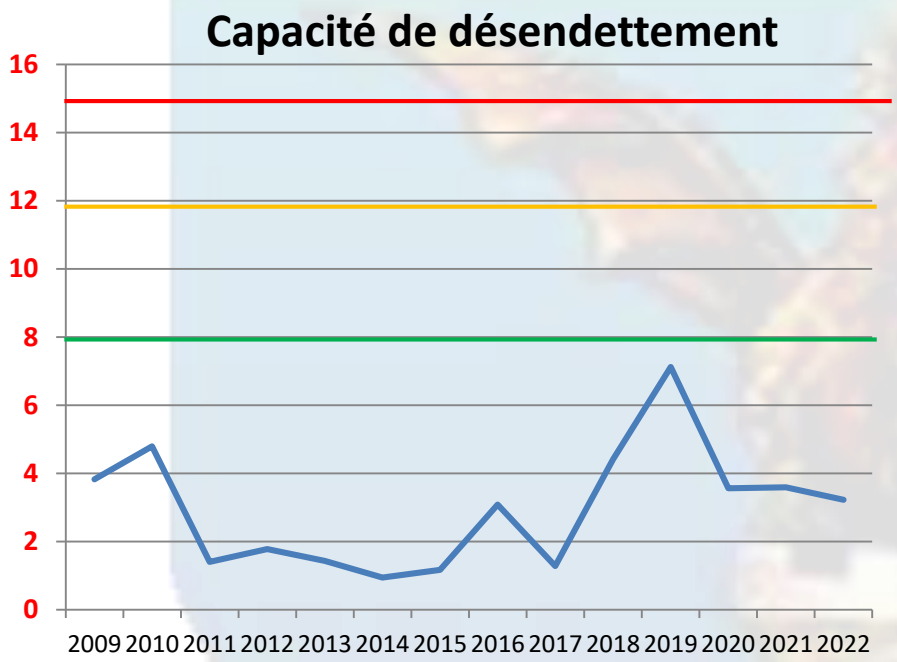

La **capacité de désendettement** correspond aux nombres d'années nécessaires à résorber la dette avec l'épargne brute* dégagée de la section de fonctionnement

*Épargne brute = Recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) – Dépenses réelles de fonctionnement – intérêts de la dette.

Pour information :

- Capacité de désendettement moyen : 8 ans
- Seuil d'alerte > 12 ans
- Seuil critique > 15 ans

7 - Plan pluriannuel d'investissement - Période 2020-2021

Dépenses prévisionnelles sur 2 ans		Recettes prévisionnelles sur 2 ans	
PROJETS	Montants	**TYPES**	Montants
CONSTRUCTION D'UN GYMNASE ET REHABILITATION DES LOCAUX ASSOCIATIFS DU STADE DE FOOTBALL COMMUNAL	**500 000.00 €**	Reversement de TVA	**800 000.00 €**
CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE	**655 000.00 €**	Amortissements des immobilisations et autofinancement	**1 000 000.00 €**
INVESTISSEMENTS COURANTS ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	**1 350 000.00 €**	Subventions régionale et départementale	**705 000.00 €**
Total des dépenses	2 505 000.00 €	**Total des recettes**	2 505 000.00 €

Evolution des besoins de financement

Désignation	Prévision 2020
Epargne brute	545 000.00 €
Recettes réelles d'investissement hors emprunts	1 500 000.00 €
Dépenses réelles d'investissement hors emprunts	1 655 000.00 €
Besoin de financement de l'investissement hors excédents reporté	**390 000.00 €**
Ce besoin de financement permet de déterminer le volume d'emprunt nécessaire au financement des investissements, hors utilisation des excédents antérieurs.	
Excédent antérieur reporté.	1 500 000.00 €

9 – Épargnes prévisionnelles 2020 et fonds de roulement

1. ***L'épargne de gestion*** correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, soit pour 2020 : **560 K€**
2. ***L'épargne brute*** correspond à l'épargne de gestion déduite des intérêts de la dette, soit pour 2020 : **545K€**
3. ***L'épargne nette*** correspond à l'épargne brute déduite du remboursement du capital de la dette annuel, soit pour 2020 : **255 K€**

FONDS DE ROULEMENT

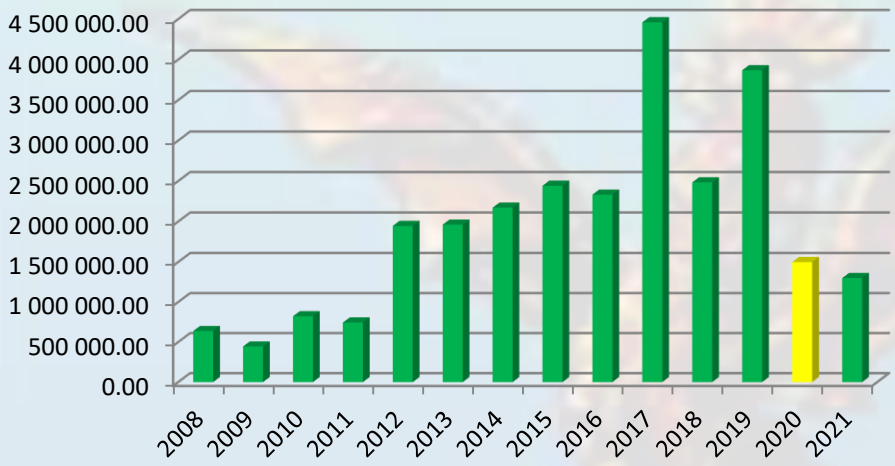

On appelle **fonds de roulement** l'ensemble des excédents et/ou déficits reportés (sections de fonctionnement et investissement cumulées) + ou – le résultat de l'exercice cumulé de l'année

Fin du document